

Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Alain Claisse, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Pesson et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Deschamps, Desfarges et Pernet

Absent : M. Chades

Pouvoir : M. Deschamps à M. Claisse

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Délibération n°20251003_034

Objet : Dégradation d'un logement communal par le locataire : prise en charge des réparations à ses frais

Vu l'état des lieux de sortie du 5 août 2025 de M. Rondeau du logement situé au 1 Place de l'Eglise,

Considérant qu'un certain nombre d'anomalies a été constaté par les deux parties à cette occasion,

Considérant que le chiffrage des réparations s'élève à 714,10 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette somme soit prise en charge par le locataire sortant via un titre payé, en partie, par la caution initiale non remboursée.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Adjoint,

Alain Claisse

